



Charte Natur'ACT en Provence

Contexte et enjeux

Le tourisme est une activité économique très importante dans notre région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Plus de 10 % du PIB régional) . Elle est basée sur une diversité naturelle (biodiversité) et socioculturelle très riche.

La beauté de nos sites naturels est déterminante pour l'attractivité de notre région. Mais la biodiversité est en péril et ce patrimoine exceptionnel se dégrade chaque jour un peu plus (rapport 2019 de l'IPBES*)... Face à ce constat, les acteurs du tourisme de notre territoire font preuve de responsabilité en se mobilisant pour ce patrimoine naturel à qui ils doivent beaucoup. Au travers de la Charte Natur'ACT, ils se relient aux associations, aux institutions et aux scientifiques pour répondre à ces enjeux. A l'occasion du Congrès Mondial de la Nature 2020 à Marseille, ils s'engagent ainsi collectivement pour agir efficacement et concrètement en faveur de la biodiversité de leur territoire.

Objectifs de Natur'ACT

- Apporter un soutien concret à la restauration de la biodiversité sur des espaces fragilisés de notre territoire (naturels et urbanisés) afin de préserver son cadre de vie et son attractivité
- Animer une dynamique collective sur le territoire : partager, coopérer et innover entre les professionnels afin que les pratiques éco-responsables en faveur de la biodiversité se diffusent et se généralisent.
- Développer une économie symbiotique sur notre territoire : c'est à dire des échanges collaboratifs à bénéfices réciproques entre les différents acteurs socioéconomiques du territoire qui permettent de préserver son capital humain et naturel.

*l'IPBES, est un organisme intergouvernemental indépendant comprenant plus de 130 Etats membres qui coopèrent dans leur recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Engagements des parties

Le comité de pilotage

Il est coordonné et animé par Pikaia-Inddigo et l'association Citoyens de la Terre .

Il est composé des partenaires techniques et financiers du programme Natur'ACT.

Il s'engage à :

- Identifier les besoins des acteurs impliqués dans le programme
- Partager les informations relatives au programme et à son contexte (enjeux biodiversité et Congrès Mondial de la Nature)
- Faciliter des temps de rencontres et d'échanges entre les parties
- Valoriser les principes d'action en intelligence collective utilisés dans Natur'ACT
- Repérer les opportunités de partenariats spécifiques entre les acteurs et les favoriser

Le conseil scientifique

Il est composé de scientifiques, de laboratoires de recherche, d'écoles et d'universités engagés dans la transition écologique et économique de notre territoire.

Il s'engage à :

- Diffuser toute connaissance scientifique pertinente pour faire avancer le programme « Natur'ACT » et son écosystème d'acteurs
- Alimenter ses recherches et ses contenus pédagogiques au travers des données et des innovations collectées sur le territoire dans le cadre du programme « Natur'ACT » (living LAB)

Les organisations participantes

Les organisations participantes sont des professionnels du tourisme et des loisirs (hébergeurs, restaurateurs, traiteurs, activités de loisirs, agences, associations, agriculteurs et artisans) qui s'engagent pour préserver la biodiversité et plus largement pour la transition écologique de notre territoire.

Elles s'engagent à :

- S'inscrire dans une démarche de progrès pour préserver et valoriser la biodiversité locale.
- Participer sur leur territoire à la transition vers une économie collaborative et circulaire
- Nommer un référent en charge du suivi du programme Natur'ACT
- Transmettre toutes les informations utiles à la consolidation et au développement du programme (à l'exception des informations à caractère confidentiel).
- Participer, autant que possible, aux temps d'échanges de pratiques et d'ateliers collaboratifs entre organisations participantes
- Respecter les valeurs et principes d'action énoncés dans la Charte
- Participer, à la hauteur de ses moyens, pour faire vivre la démarche

Valeurs et principes d'action de l'écosystème d'acteurs « Natur'ACT »

Les signataires de la Charte Natur'ACT respectent les valeurs et pratiques de l'intelligence territoriale :

- Ecouter avec attention les autres acteurs du territoire
- Communiquer avec une intention claire et bienveillance
- Se faire confiance mutuellement en prenant le temps de se comprendre
- Respecter le cadre et les règles définis ensemble

Les signataires sont inscrits dans une démarche pratique de responsabilité sociale et environnementale qui peut prendre la forme d'une qualification, d'un label, ou d'une participation au « parcours performant et responsable » proposée sur le territoire régional.

Nom du signataire et de son organisation

Date et signature